

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : M. BARRE Jean-Luc, Maire,
Mmes : HERISSON Séverine, MOURA Marie,
MM : BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard,
PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien.

Excusés : COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon

Absents : MORIN Sandra, ROUSSEL Frédéric, TARDIVEAU Alexis.

A été nommé(e) secrétaire : MOURA Marie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

19H40 : Arrivée de Bernard MEAUDE en Conseil d'école (mardi 08/02/2023 à partir de 18H).

Approbation des comptes rendus :

Compte rendu de la séance du 24.01.2022 : Michel PIERRE a fait plusieurs modifications. Le compte-rendu sera validé à la séance du 28 mars 2023.

ORDRE DU JOUR

1. CA 2022 Commune
2. CA 2022 CCAS
3. CA 2022 Lotissement
4. Affectation des résultats Commune
5. Non opposition au transfert du cabinet d'infirmier
6. Travaux Siège27 (*Armoire et horloge électrique*)
7. Demande de subventions DETR - broyeur végétaux
8. Demande de subvention DETR - travaux plancher salle des fêtes
9. Autorisation de signer convention château médiéval avec AMCP
10. Autorisation de signer prêt du terrain des Bruyères
11. Autorisation de signer contrat avec le refuge de l'Espérance
12. Demande de participation au séjour de ski
13. Installation d'un food-truck les lundis et mercredis

CA 2022 COMMUNE	Délibération reportée
CA 2022 CCAS	Délibération reportée
CA 2022 LOTISSEMENT	Délibération reportée
AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE	Délibération reportée

Délibérations reportées puisque que la mairie est en attente du compte de gestion du comptable de la trésorerie. Le compte administratif et le compte de gestion doivent être en parfaite concordance.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

1. NON OPPOSITION AU TRANSFERT DU CABINET D'INFIRMIER (délibération 2023-006).

Jean-Luc BARRE explique que par délibération (2023-001) du 24 janvier 2023, le Conseil municipal s'était prononcé sur le refus de changement de destination d'un magasin en appartement afin de préserver les commerces de centre bourg de Montfort-sur-Risle.

Après interrogation du cabinet « GÉOSTUDIO Urbanisme et Cartographie » à ce sujet, il s'avère que les activités de santé ne sont pas encadrées par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Commerce ni par le linéaire commercial comme indiqué dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

En conséquence, le Conseil municipal ne peut s'opposer au transfert du cabinet d'infirmier dans le magasin de la rue Saint Pierre.

Jean-Luc BARRE précise qu'on ne perd pas le bénéfice de la délibération concernant le refus de changement de destination du magasin. En cas de vente du cabinet infirmier, il y aura obligation de conserver un magasin ou bien un local réservé aux activités de santé.

Séverine HERISSON dit que le Conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'autoriser le transfert.

Jean-Luc BARRE ajoute que le vendeur du bien immobilier a demandé une délibération au Conseil municipal afin de vendre en toute quiétude.

De plus, lorsque le cabinet d'infirmier aura déménagé, le local communal sera disponible à la location pour un pédicure, un kinésithérapeute ou autre. Il faut savoir que le local ne comporte qu'une unique pièce.

A l'unanimité, le conseil autorise le transfert du cabinet d'infirmier.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

2. TRAVAUX SIEGE27 (ARMOIRE ET HORLOGE ELECTRIQUE) (délibération 2023-007).

Jean-Luc BARRE expose au Conseil municipal que le SIEGE27 a effectué des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Michel PIERRE explique que pour l'éclairage public (début d'année 2023), il a fallu réaménager l'ensemble des 13 armoires électriques de la commune avec des horloges astronomiques, permettant ainsi de substantielles économies d'énergie.

Michel PIERRE précise que les armoires électriques n'étaient pas aux normes. Aujourd'hui, elles ont été mises en conformité : les platines, les disjoncteurs, les différentiels et l'horlogerie sont neufs.

Il ajoute que ce nouveau système fonctionne avec une télécommande que la commune obtiendra ultérieurement.

Jean-Luc BARRE explique que la participation de la commune s'élève à 6 633.00 € HT et sera inscrite au budget.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement, et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.**

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – BROYEUR VEGETAUX (délibération 2023-008).

Jean-Luc BARRE explique au Conseil municipal qu'un devis a été réalisé par la société RUAUX AGRI, située à Pont-Audemer, pour un broyeur à végétaux dont la référence est GTS 1300 PTO, diamètre 12 cm, rotor avec couteaux réversibles pour un montant de 6 280.00 € T.T.C.

Michel PIERRE précise que le broyeur s'adaptera au tracteur. Il ajoute qu'un premier broyeur de 1700€ a été testé mais qu'il s'est rapidement bloqué avec quelques branches.

En sachant que la commune est très chargée en végétaux, ce nouveau broyeur sera plus efficace.

David MASSON demande si la location d'un broyeur à végétaux ne serait pas plus intéressante car il faut également penser à l'entretien, au stockage du matériel, etc.

Michel PIERRE rappelle que la commune a beaucoup de retard dans le broyage des végétaux, il demande s'il faut effectuer une location tous les 2 mois ou bien investir dans un broyeur.

David MASSON répond que par expérience, en 2 heures d'activités, on peut broyer 2 sapins. Et ajoute que dans le cas d'une location, plus on loue plus le prix est dégressif.

Michel PIERRE demandera un autre devis pour pouvoir comparer les prix.

David MASSON propose de faire la demande de subvention et en attendant l'accord, d'approfondir afin de décider sur le long terme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention DETR pour l'achat du broyeur à végétaux.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

4. DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX DU PLANCHER - SALLE DES FÊTES
(délibération 2023-009).

Jean-Luc BARRE explique au Conseil municipal qu'un devis a été réalisé par la société SAS DCC CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE, RAMONAGE, ISOLATION, située à Pont-Audemer, pour la réfection du plancher de la salle des fêtes suite à son affaissement.

Le devis comprend la réfection du plancher et le nettoyage des gouttières de la salle des fêtes ainsi que celles de la Halle pour un montant de 4 914.00 € T.T.C.

Jean-Luc BARRE ajoute que la subvention DETR doit être réalisée pour la réfection du plancher.

Michel PIERRE rappelle que Christian LAMOTTE a fait déboucher la ventilation de la salle des fêtes pour aérer le plancher. Malgré tout, des gouttes d'eau apparaissent encore.

David MASSON demande des explications sur la réfection du plancher.

Michel PIERRE explique que les travaux de réfection vont consister à goudronner le dessous du plancher, à fixer sur 8 mètres plusieurs madriers et à positionner des lambourdes pour renforcer l'existant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention DETR pour les travaux du plancher de la salle des fêtes.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

5. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'AMCP (délibération 2023-010).

Jean-Luc BARRE fait lecture au Conseil municipal de la convention entre la mairie de Montfort-sur-Risle et l'association Montfort Culture et patrimoine (AMCP) relative à la gestion et l'entretien du Château médiéval de Montfort-sur-Risle.

David MASSON précise que cet accord donne tous les pouvoirs à l'AMCP pour l'entretien du château médiéval, mais omet la mention d'un droit de regard de la commune.

Jean-Luc BARRE dit que le droit de regard de la commune sera ajouté à la Convention ainsi que la réglementation de l'installation d'un camp scout.

Jean-Luc BARRE demande l'autorisation au Conseil municipal de signer la convention château médiéval avec l'AMCP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Montfort Culture et Patrimoine sous réserve des modifications évoquées.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

6. AUTORISATION DE SIGNER LE PRET DE TERRAIN DES BRUYERES (délibération 2023-011).

Jean-Luc BARRE fait lecture au Conseil municipal de la convention d'occupation précaire entre la commune de Montfort-sur-Risle représentée par son Maire et un administré.

Michel PIERRE situe le terrain dont il est question au Conseil municipal.

David MASSON demande si un abri pour les chevaux est prévu. Jean-Luc BARRE répond que pour le moment il n'y a pas d'abri.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire du terrain des Bruyères.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

7. AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT AVEC LE REFUGE DE L'ESPERANCE (délibération 2023-012).

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier et le contrat de vacation/subvention du refuge de l'Espérance, situé à Appeville-Annebault, concernant les entrées d'animaux errants pour l'année 2023.

Jean-Luc BARRE précise qu'il s'agit d'un contrat qui comprend une participation financière de la commune de Montfort-sur-Risle. Le Conseil municipal a le choix entre la tarification à la vacation soit la subvention de 1€ par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec la S.A.R.S., et opte en 2023 pour un règlement à la vacation selon les tarifs exposés dans le contrat.

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

8. DEMANDE DE PARTICIPATION AU SEJOUR DE SKI (délibération 2023-013).

Jean-Luc BARRE présente au Conseil municipal la demande d'un administré de Montfort-sur-Risle en date du 20/02/2023 quant à la participation de son enfant au séjour de ski à Morzine du 22/01/2023 au 27/01/2023 organisé par le collège MARCEL MARCERON ainsi que la facture acquittée pour un coût de 315.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à participer financièrement à hauteur de 50.00 € au séjour de ski pour l'élève sous réserve de la fourniture des pièces justificatives dont l'avis d'imposition.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERRISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

9. INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK LES LUNDIS ET MERCREDIS (délibération 2023-014).

Jean-Luc BARRE expose au Conseil municipal qu'un food-truck demande à s'installer les lundis et mercredis midi. Il en est de même pour les distributeurs automatiques de pizzas.

Après avoir consulté l'association des commerçants, Jean-Luc BARRE explique que celle-ci refuse l'installation d'un food-truck sur la commune de Montfort-sur-Risle pour éviter de pénaliser les commerces liés à la restauration.

Mme HOARAU, qui assiste au Conseil municipal, demande si elle peut prendre part à la discussion en tant que Présidente de l'association des commerçants. Jean-Luc BARRE donne la parole à Mme HOARAU. Elle souhaite préciser qu'afin d'accéder aux désirs de la clientèle, le restaurant Le Risle a modifié sa carte du lundi midi et propose maintenant plus de choix que précédemment (uniquement des pizzas).

Jean-Luc BARRE complète les arguments pour la délibération en demandant d'ajouter que le Conseil municipal refuse également l'installation d'un food truck par suite de l'offre élargie du restaurant Le Risle.

Le Conseil municipal souhaite proposer les lundis soir pour un food truck puisqu'il y a aucune offre de restauration.

Yvon BENOIST demande s'il y a d'autres arguments de défense du projet d'installation de Food truck. Il précise que le principe du food truck est une restauration à emporter chez soi alors que le restaurant Le Risle est un restaurant.

Jean-Luc BARRE et Michel PIERRE répondent que le restaurant le Risle propose des pizzas et des menus rapides à emporter. Séverine HERRISSON ajoute que les boulangeries proposent également des sandwiches.

Jean-Luc BARRE demande si le Conseil municipal serait d'accord pour l'installation des distributeurs automatiques de pizzas. Le Conseil municipal refuse puisque la commune de Montfort-sur-Risle compte trois entités de restauration de pizzeria.

Jean-Luc BARRE informe le Conseil municipal que l'Architecte des bâtiments de France a refusé une déclaration préalable de travaux concernant les distributeurs automatiques de pizzas. Malgré tout, ces derniers renouvellent leur demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal refuse :

- **l'installation d'un food-truck les lundis et mercredis excepté les lundis soir ;**
- **l'installation des distributeurs automatiques de pizza.**

POUR : 11	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
BARRE Jean-Luc, HERRISSON Séverine, MOURA Marie, BENOIST Yvon, DUPUIS Jean-François, LAMOTTE Christian, MASSON David, MÉAUDE Bernard, PIERRE Michel, VANCUTSEM Sylvain, VAUDREVILLE Damien. COYARD Brigitte, procuration à BENOIST Yvon		

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023****INFORMATIONS**

SPORT : La course de vélo « Les jeunes Léopards » aura lieu dimanche 05 mars 2023.

L'arrivée est prévue à Montfort-sur-Risle. Jean-Luc BARRE aimerait que des conseillers municipaux soient présents. Damien VAUDREVILLE sera présent.

Marie MOURA indique que les 2 bouquets de fleurs sont commandés.

SDOMODE : Le comité syndical de traitement des ordures ménagères aura lieu mercredi 01/03/2023 à 09H00 à la Ressourcerie à Menneval. Ni Christian LAMOTTE ni Jean-Luc BARRE ne seront disponibles. Jean-Luc BARRE fait lecture de l'ordre du jour. Il conclut que la commune n'est pas concernée pour le moment, il n'est donc pas indispensable qu'elle y soit représentée.

CCPAVR : Jean-Luc BARRE explique que la CCPAVR a transmis un courrier concernant le transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI. Jean-Luc BARRE en fait lecture au Conseil municipal.

Bernard MEAUDE coupe Jean-Luc BARRE pour lui indiquer que la proposition de transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI a été rejeté à l'unanimité par l'ensemble des maires.

Jean-Luc BARRE rappelle que la règle est le transfert des pouvoirs publics au président de l'EPCI (communauté de communes) sauf si un seul maire de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle s'y oppose. En revanche, il n'en ait pas de même pour la police de l'habitat. En effet, Jean-Luc BARRE précise qu'il existe un seuil minimal d'opposition en deçà duquel le président ne peut pas s'opposer au transfert. Ainsi il faut que la moitié des maires des communes membres s'opposent au transfert. Et que l'opposition des maires vienne de communes représentant au total plus de la moitié de la population de l'EPCI. Bernard MEAUDE intervient pour préciser que l'ensemble des maires a refusé le transfert de l'ensemble des pouvoirs publics au Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle. Jean-Luc BARRE conclut en expliquant qu'il est demandé une délibération sur le sujet et qu'elle sera ajoutée à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

MANIFESTATIONS : Jean-Luc BARRE donne de nouveau la parole à Mme HOARAU, Présidente de l'AMESCA, pour parler de l'organisation du projet de la Guinguette (prévue le vendredi 14 juillet 2023). Mme HOARAU demande s'il est possible d'organiser la guinguette sur le Square Jean Aublé en partenariat avec le restaurant Le Risle. Le projet est d'installer un barbecue pour un repas et une soirée. Mme HOARAU précise que ce sont les premières idées. Il faut encore finaliser le projet. Le Conseil municipal est favorable à ce projet et qu'il y aura certainement besoin d'installer des tentes. Il indique que la commune d'Ecaquelon a besoin des tentes le 13 juillet comme tous les ans. Il faudra alors démonter à Ecaquelon puis remonter les tentes à Montfort-sur-Risle. Jean-François DUPUIS estime que c'est possible s'il y a suffisamment de bénévoles pour ce faire.

URBANISME : Jean-Luc BARRE donne la parole à Michel PIERRE pour faire un point concernant l'affaissement au niveau de la rue du cadran à Montfort-sur-Risle. Michel PIERRE rappelle alors la réalisation de deux études sur la voirie avec des sondages au niveau de l'affaissement, puis des sondages plus élargis. Les études ont été rassurantes car aucune cavité n'a été repérée. Il a été demandé de réaliser 7 sondages sur le terrain d'un administré impacté par cet affaissement. L'étude du terrain a été de nouveau positive puisqu'aucune cavité n'a été trouvée. La même nature de terrain est présente au niveau des différents points de sondage. Il existe une décompression naturelle de la terre. Michel PIERRE a pris connaissance du rapport qui conclut à une absence d'explication sur le phénomène d'affaissement. Christian LAMOTTE informe que le sondage a coûté à l'administré 3100,00 €.

Michel PIERRE répond qu'un organisme a subventionné les travaux de sondage pour aider financièrement l'administré. Christian LAMOTTE demande si la cause de l'affaissement serait la fuite d'eau souterraine qui est survenue à la même période. Michel PIERRE précise que la fuite d'eau est apparue entre le premier et deuxième sondage donc ce n'est pas la cause de l'affaissement. Les administrés concernés, le bureau d'études et la Communauté de communes se réuniront de nouveau fin mars à la mairie de Montfort-sur-Risle. Michel PIERRE ajoute qu'il faut penser qu'il existe à proximité de cet affaissement des canalisations d'eau, d'électricité et de gaz.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

ECOLE : Jean-Luc BARRE demande à Bernard MEAUDE de faire un point sur le Conseil d'école qui avait lieu mardi 28 février 2023 à 18H00. Bernard MEAUDE indique qu'il n'était pas au courant que le Conseil d'école avait lieu ce mardi 28 février au lieu du 14 mars. Il explique que les horaires d'école ne changeront pas pour l'année scolaire 2023-2024. Bernard MEAUDE ajoute qu'il y aura une fermeture de classe à la rentrée prochaine. Ce qui peut entraîner une suppression d'un poste d'ATSEM. Jean-Luc BARRE explique qu'il n'y a pas de décision à prendre pour le moment concernant le poste d'ATSEM puisque cela dépend de la répartition des classes que décidera le directeur d'école.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :

- Séverine HERRISSON ajoute que, depuis le problème d'adoucisseur, le lave-vaisselle de la cantine de l'école est rempli de calcaire. Ceci rend la vaisselle toute blanche. Michel PIERRE explique à Bernard MEAUDE que sans adoucisseur le lave-vaisselle se détériorera. Michel PIERRE décide de prendre le relais de Bernard MEAUDE.
- David MASSON informe le Conseil municipal que les lumières sont restées allumées dans le sous-sol de la salle des fêtes.
- Yvon BENOIST demande ce qu'il en est de la subvention pour l'association des papillons blancs. Michel PIERRE répond que cela intégrera les demandes de subvention des associations lors de la prochaine commission financière.
- Yvon BENOIST informe également qu'il était présent à l'inauguration du barrage de la Madeleine et du poste de comptage vidéo des poissons. Il précise que la présentation était intéressante et que ce sont de belles réalisations. Jean-Luc BARRE indique qu'effectivement il y avait 60 à 80 truites de mer qui remontent jusqu'à Brionne voire au-delà. Il ajoute que Francis COUREL a bien mené le projet car ce n'était pas simple. Jean-Luc BARRE remercie Yvon BENOIST de s'être déplacé.
- Jean-François DUPUIS alerte le Conseil municipal sur l'urgence à réparer le chauffe-eau de 50L du Château la Motte. Il en est de même pour le chauffage d'une chambre et celui du couloir.
- Christian LAMOTTE informe au Conseil municipal que le nettoyage du parking et du bassin au niveau du Château La MOTTE est terminé.
- Michel PIERRE souligne également la taille de la haie à l'entrée de Montfort-sur-Risle rue saint Pierre en direction de Brionne. David MASSON et Séverine HERRISSON ont trouvé que cela améliore l'image de la commune.
- David MASSON a remarqué l'éclairage du passage piétons au niveau d'Apperville-Annebault. Michel PIERRE précise que cela appartient à la commune d'Apperville-Annebault mais que la commune de Montfort-sur-Risle a autorisé le branchement électrique au niveau du camping de l'Espérance car cela n'allait pas coûter cher.
- Michel PIERRE annonce qu'un magasin est en cours de réparation avant ouverture, et demande si celui-ci fait l'objet de demande de permis de changement de façade. Le CAUE27 a demandé à la commune de Montfort-sur-Risle de veiller aux changements de couleurs de façades. Michel PIERRE rappelle que la commune a le droit de regard. Jean-François DUPUIS dit que c'est dommage que les façades ne soient pas colorées. Jean-Luc BARRE dit que dans le périmètre du château médiéval, il y a une obligation de faire une déclaration préalable de travaux et de faire une demande auprès de l'Architecte des bâtiments de France.
- Séverine HERRISSON revient sur le manque de communication quant à l'organisation du conseil d'école. Personne ne sait qui informe les participants. Bernard MEAUDE confirme le maintien du conseil d'école du 14 mars 2023.

Le prochain conseil municipal se tiendra **mardi 28 mars 2023 à 19H30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 03.